

Règlement Jeu-Concours Kia « Séjour Légendaire »

En participant, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement du Jeu-Concours Kia « Séjour Légendaire » et acceptez de vous conformer aux conditions ci-dessous.

La société KIA MOTORS FRANCE, dont le siège social est situé Immeuble H²O - 2, rue des martinets, 92500 Rueil Malmaison, RCS Nanterre 383 915 295 00083, (ci-après dénommée « Kia »), organise dans le cadre de son partenariat pour l'UEFA EURO 2016™, un jeu-concours appelé « Séjour Légendaire » accessible sur le site Internet : <https://kx1.co/sejourlegendairekia>, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat.

1. Conditions de participation

1. Participants

La participation est ouverte exclusivement aux personnes physiques de nationalité française résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Le lot « séjour légendaire » est uniquement ouvert aux personnes majeurs au 23 juin 2016.

2. Modalités de participation

La période de participation commence le 26 mai 2016, 16h00 et se termine le 31 juin 2016, 10h00. La participation s'effectuera par Internet en se connectant au site : <https://kx1.co/sejourlegendairekia>

Comment participer :

- 1- Rendez-vous sur la page : <https://kx1.co/sejourlegendairekia>
- 2- Remplissez le formulaire et validez votre participation pour le tirage au sort
- 3- Prenez connaissance du règlement du jeu-concours et acceptez-le (case à cocher)

Le nombre de participations par personne est limité à une participation par personne durant toute la durée du jeu.

2. Dotation

1. Désignation des gagnants

A la fin du jeu un tirage au sort sera effectué pour répartir les 61 lots mis en jeu.

Les gagnants seront informés par courriel ou/et téléphone aux coordonnées indiquées lors de l'inscription au jeu-concours. A défaut de réponse de leur part dans un délai de 24 heures, les candidats seront disqualifiés et leur lot sera irrévocablement perdu. La dotation sera alors automatiquement transférée à un autre participant.

Toutes autres informations utiles relatives au lot attribué seront communiquées ultérieurement au gagnant par courriel.

2. **Lots**

Les gagnants du jeu-concours se verront attribuer l'un des lots décrits ci-dessous :

Description :

Gros lot « Séjour Légendaire »

Un séjour de 3 jours pour 2 personnes en pension complète à Paris comprenant :

24 juin :

- Arrivée à Paris et transfert vers le Novotel Eiffel tower Hôtel
- Temps libre la journée
- 18h : Remise des dotations et collation

25 juin :

- 11h : Pot de bienvenue et présentation du programme à venir
- 12h : Visite de la fan zone parisienne et temps libre
- 16h : Navette vers le Parc des Princes
- 18h : Installation en tribune pour suivre le 8e de finale
- 21h : Fin du match et retour à l'Hôtel

26 juin :

- 9h30 : Petit-déjeuner
- 9h45 : Briefing
- 10h : Transfert vers le stade Jean Bouin
- 11h : Remise des tenues de sport
- 11h15 : Visite du stade
- 12h : Entraînement avec des légendes du football
- 14h30 : Retour à l'Hôtel
- 16h : Transfert vers l'aéroport

Prise en charge par Kia des coûts des repas, rafraichissements (sauf à l'intérieur des stades), transport, de chaque gagnant et de leur accompagnateur durant les 3 jours.

Le gagnant et son accompagnateur devront être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

Valeur du séjour : 5 000€

50 ballons Replica UEFA Euro 2016™

Valeur unitaire : 15€

10 Packs UEFA Euro 2016™ incluant

- 1 ballon
- 1 gourde
- 1 serviette
- 1 écharpe
- 1 casquette

Valeur unitaire du Pack : 75€

Chaque lot est incessible et intransmissible. Il ne peut être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement, sauf exception à la discrétion de Kia.

Les lots ne comprennent pas les autres frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la charge des gagnants. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni aucune contrepartie financière, échange, remplacement ou remboursement pour quelque raison que ce soit.

3. Responsabilité de Kia

Toute annonce ou publication des noms des gagnants n'est pas officielle et ne constitue pas une garantie pour le gagnant que la dotation lui sera adressée. Aucun gagnant potentiel ne peut être déclaré gagnant de la dotation tant que son éligibilité n'a pas été confirmée par le procédé de vérification de Kia.

Les obligations contractuelles de Kia seront considérées comme remplies à la livraison des lots aux gagnants.

Kia ne saurait être tenu responsable :

- (i) De tout défaut matériel des lots et notamment en cas d'annulation ou report d'un match qui ne relève pas de son pouvoir décisionnaire et ce quelle qu'en soit le motif
- (ii) De tout retard, perte, vol, mauvais acheminement, accident ou dommage survenu à l'occasion du « Séjour Légendaire » ;
- (iii) De toute blessure ou perte liée à la participation au jeu-concours ;
- (iv) Quel que soit le mode de transmission de l'inscription pour participation et des informations au gagnant, de toute défaillance technique ou informatiques dans les systèmes téléphonique, réseau ou matériel informatique, logiciel de toute connexion perdue, retards ou erreurs de transmission, corruption, vol, destruction de données, accès non autorisé ou modification des données ;
- (v) De toute erreur d'impression, typographique, administrative ou technologique sur les supports liés au jeu concours.

L'empêchement du gagnant du « Séjour Légendaire » et de la personne l'accompagnant de bénéficier, en tout ou partie, de la journée dans les conditions et aux dates définies par Kia, de leur fait, pour quelque raison que ce soit, leur en fait perdre le bénéfice sans aucune possibilité de remboursement ou de contrepartie d'aucune sorte.

En participant au jeu-concours, vous acceptez de ne porter aucune réclamation contre Kia, ses filiales, les directeurs desdites filiales, employés, administrateurs ou mandataires à l'égard de toute perte, blessure, dommage, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, résultant de votre participation au jeu-concours et de votre acceptation et jouissance du gain.

4. Propriété intellectuelle et droit à l'image

1. Les participants ont l'entière responsabilité et garantissent Kia de la légalité de leurs données. Ils doivent veiller à disposer des droits sur données qu'ils fournissent : données personnelles, photographie, texte. L'utilisation du plagiat est proscrite.

De ce fait, les participants ne pourront pas tenir Kia responsable pour toute perte ou dommage subis, et pour toute poursuite ou réclamation présentée par un tiers en raison d'une éventuelle violation de propriété intellectuelle.

Les participants devront prendre en charge leur défense en cas de réclamation ou poursuite.

2. Tous les contenus présents sur les supports du jeu concours sont la propriété ou sous licence de Kia et la participation à ce jeu-concours ne transfère aucun droit aux participants ou gagnants.

5. Non-respect des conditions du règlement

Le non-respect du présent règlement entrainera la nullité de la participation.

Kia se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu-concours et d'annuler les dotations pour :

- toute personne ou groupe de personnes ne respectant pas les conditions de participation
- toute personne essayant d'obtenir des avantages grâce à n'importe quelle manipulation

En dehors de l'exclusion du jeu-concours, Kia se réserve le droit de prendre toute autre mesure juridique nécessaire contre les participants ne respectant pas le présent règlement et à demander réparation en cas de dommage.

6. Prolongation ou Modification du Concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler le présent Concours à tout moment, et ceci sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les Participants. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié et pour les participants via l'adresse courriel indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçus en raison d'interruptions des connexions Internet ou problèmes de communications, ou tout autre dysfonctionnement du réseau.

7. Frais de participation

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de trois minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.

Le remboursement se fera à condition que les Participants indiquent clairement leur nom, prénom, adresse complète, le jeu concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les Participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement se fera par chèque et est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Les frais d'affranchissement engagés pour cette demande de règlement (timbre tarif lent en vigueur base 20 g) seront également remboursés.

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse du jeu en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville) avant le 30 juillet 2016 (le cachet de la Poste faisant foi).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les éventuels frais engagés pour bénéficier du lot, tels que par exemple des frais de déplacement dans l'un des points de vente ou de communication, seront à la charge exclusive du gagnant.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou avec des coordonnées erronées ou transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus, sera rejetée.

8. Provisions diverses

La relation légale entre Kia et le participant est régie par les lois françaises.

Toute réclamation relative à la participation au jeu concours devra être envoyée à l'adresse suivante : KIA MOTORS FRANCE, Immeuble H20 – Service Publicité et CRM 2, rue des martinets, 92500 Rueil Malmaison.

Toute action en justice en rapport avec ce jeu concours devra être conduite devant la juridiction française compétente.

Si vous communiquez par mail avec Kia dans le cadre d'une réclamation en rapport avec le jeu, veuillez prendre en compte que la sécurité relative aux messageries en ligne est incertaine. En nous envoyant des informations sensibles ou confidentielles par message non crypté vous acceptez les risques encourus et le possible manque de confidentialité.

Les données personnelles collectées par Kia dans le cadre du jeu sont sujettes aux lois de protection des données françaises.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez adresser (justification d'identité à fournir) un courrier postal à :

KIA MOTORS France
Service publicité et CRM
Immeuble H²O -2, rue des martinets
CS 20025 92500 Rueil Malmaison Cedex